

Image not found or type unknown



## Succession et vente réglées

Par **saulore**, le **11/06/2016** à **19:07**

Bonjour,rnrnMon frère, sans enfant, est décédé. Le notaire a vendu son appartement à une Société, compromis signé le 13 mai, et nous sommes 4 : mère, frère et soeur, à partager. Seulement, l'assurance décès du prêt immobilier (reste 80.000 € à payer sur l'appartement, demande un certificat médical et autres papiers, la vente se conclut maxi 23 août. Que se passe-t-il si l'affaire n'est pas réglée avec l'assurance décès ? le notaire peut-il prolonger le délai ou payer l'assurance et nous régler quand même ? MercirnrnCordialement.

Par **Visiteur**, le **11/06/2016** à **22:30**

**BONJOUR**rnrnPourquoi le notaire réglerait-il l'assurance alors que c'est cette drnière qui doit prendre en charge le capital restant dû au lendemain du décès ?rnrnLe certificat médical doit faire partie des pièces nécessaires au dossier de prise en charge...